

	COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Date	Jeudi 24 Juin 2025
Séance ouverte à 17h en présence de 11 membres votants	Edina MULALIC – Trésorière adjointe Patrick GRAFFIN – Trésorier Annick LEVOYER – Membre Pascal BRIZARD – Membre Thomas PATAUX – Secrétaire adjoint Geneviève FERRARD – Trésorière section Fitness Johnny LAURET – Président section Jog air Maryse BOBINEAU – Présidente section Musculation Catherine LAGNEAU – Présidente section Pilates Xavier TROUILLARD – Président section Randonnée Joël ROUAUD – Président section Voile

Rappel ordre du jour :

- Gestion du personnel de l'ACSAC en vue de l'afflux de travail de la rentrée – Possibilité d'embaucher une personne en contrat CDD de 3 ou 4 mois à mi-temps.

1 – Possibilité d'embaucher une personne à mi-temps en CDD

- Du fait de la charge de travail pour préparer la rentrée
- Afin de dégager Sophie de l'administratif pour assurer la comptabilité
- Du fait de l'absence de Véronique
- Du fait de la mise en place de nouveaux projets

Le Président demande la possibilité d'embaucher une personne n'appartenant pas à l'une des 3 collectivités.

Remarques de plusieurs membres

- Trop de projets et de chantiers lancés en même temps
- Attention à ne pas prendre cette habitude car il ne faut pas s'attendre à avoir une subvention exceptionnelle pour régler un salaire à un employé de l'ACSAC.
- Quelques chantiers peuvent être mis en pause et se contenter de faire les inscriptions comme d'habitude
- Le recrutement extérieur sera peut-être mal perçu par les élus vus que nous verserons le salaire de cette personne avec les ressources de l'ACSAC qui sont principalement constituées des subventions allouées par l'administration.
- Plus les 2 salariés de l'ACSAC assisteront à des réunions, plus ils devront récupérer et moins ils pourront faire le travail.

Marina Jouanneau demande à rencontrer le nouveau Président de l'ACSAC et précise par mail envoyé à l'ACSAC qu'il n'est en aucun cas possible suivant la convention VDM-LMM-CCAS et l'ACSAC d'embaucher une personne de l'extérieur et que seule la Ville du Mans peut donner à l'ACSAC les moyens de fonctionner au niveau du personnel.

Une demande de renfort a été faite à la DRH. Celle-ci ne dispose de pas de personnel vacant avant plusieurs mois. Il a également été demandé un gardien de musée qui pourrait permettre d'élargir les heures d'ouvertures au public pour les expositions.

Les membres du CA demande à ce que l'administratif soit divisé entre Henri et Sophie. Il a été constaté que la compta analytique demandait 2 fois plus de travail que la compta normal. Les fiches de poste doivent être revus

Vote : 10 contre et 1 abstention pour l'embauche une personne extérieure

Demander un renfort à la DRH pour un mi-temps ou un temps complet du 1^{er} août au 31 octobre

Vote : 11 pour

Questions diverses

1 - Remettre en place la cotisation ACSAC

Pour de nombreuses sections, elle est incorporé çà l'adhésion
Trop de travail pour le secrétariat

Vote : 10 Contre

2 - Question d'un membre : Faut-il autant de sections test ?

Sections test

- Bien être (aujourd'hui une activité)
- Musique (plus de bureau)
- Pilates (plus facile pour les inscriptions)

Sortir la musculation des sections test

3 – Faut-il centraliser les activités Gare Sud à Phoenix Santé avec d'autres profs ?

Objectifs :

- coût des profs moins élevés
- Salles mieux adaptées

Le risque est de perdre de nombreux adhérents car nos locaux sont peut-être moins adaptés mais mieux situés. Les élèves sont habitués aux profs et ne voudront pas changer.

L'ACSAC perdra de nombreux adhérents, ils iront s'inscrire ailleurs.

Peut-être faut-il tenter un mixte ?

Le fait que Karim soit prof au Dojo du Phoenix et que si les cours étaient transférés à Phoenix Santé (Dojo des Phoenix), il pourrait y avoir « conflit d'intérêt »

Le rendez-vous pour la visite des locaux est fixé le 25 juin à midi en compagnie de Karim Mahaoui, Patrick Graffin, Jérôme Ballanger et Sophie Rondeau.

Fin du CA à 18 h 30

**La secrétaire générale
Fatima TIJANE.**